

"Le Pool vert" dans Corriere della Sera (11 août 1952)

Légende: Le 11 août 1952, le quotidien italien Corriere della Sera s'interroge sur les répercussions économiques du projet de Pool vert sur le secteur agricole en Europe occidentale.

Source: Corriere della Sera. 11.08.1952, n° 190; anno 77. Milano: Corriere della Sera. "Il "pool" verde", auteur:Negro, Silvio , p. 1.

Copyright: (c) Traduction CVCE.EU by UNI.LU
Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.
Consultez l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

URL:
http://www.cvce.eu/obj/le_pool_vert_dans_corriere_della_sera_11_aout_1952-fr-5d8d33db-a15d-494f-b5da-a26b37d840cb.html

Date de dernière mise à jour: 04/07/2016



Le «pool» vert

Rome, le 11 août, la nuit.

Si le *pool* du charbon et de l'acier, qui a fait ses premiers pas hier, fonctionne comme ses laudateurs l'espèrent, il ne fait aucun doute que le *pool* vert, qui concerne la production agricole, deviendra, lui aussi, une réalité. Même les premiers intéressés, à savoir les agriculteurs qui n'ont cependant, à ce sujet, pas caché leurs réticences ni leurs réserves, partagent cet avis et se préoccupent donc de faire valoir leur point de vue. À l'heure actuelle, le *pool* vert est pris en charge par des groupes d'étude internationaux qui dépendent de Paris, mais en automne, une conférence ministérielle prendra la relève et, malgré le sempiternel *no* britannique, l'impression générale laisse penser qu'une étape est sur le point d'être franchie.

À ce sujet, différentes initiatives ont été lancées, en effet, car l'idée de faire sortir l'agriculture européenne de la crise institutionnelle et permanente dans laquelle elle se trouve depuis la Première Guerre mondiale apparaît assez logique: celle-ci vise à créer un marché unique qui regroupe les ressources des pays, garantisse une certaine stabilité des prix et donne lieu à une première distribution de travaux spécifiques.

L'initiative la plus récente, qui est actuellement à l'étude et qui a déjà eu les meilleures appréciations, que ce soit de la part des gouvernements ou de l'Assemblée de Strasbourg, porte le nom de l'ancien ministre français de l'Agriculture, M. Pflimlin, et s'applique à deux directives fondamentales, à savoir, le contrôle des marchandises achetées hors de la zone du *pool* et les constitutions de réserves pour équilibrer l'introduction sur le marché de la production intérieure dans le cas où celle-ci serait trop abondante. De nos jours, chaque augmentation de production qui ne peut pas être directement distribuée provoque des baisses de prix telles que l'on va jusqu'à se dire que l'abondance, en certaines circonstances, peut être plus dommageable pour les entreprises qu'une production relativement faible. S'unir est, selon les Français, la seule solution possible étant donné que l'on ne peut pas imaginer détruire les surplus de production, car il s'agirait d'un délit de lèse-humanité, ni soutenir l'agriculture par des primes de l'État, puisque les budgets des États s'appuient principalement sur les ressources agricoles.

Manifestement, le premier objectif d'une telle conception de *pool* est la défense des producteurs et, de fait, l'initiative française viendrait de la conviction selon laquelle, d'une manière ou d'une autre, une économie européenne coordonnée sera bientôt une réalité et qu'elle aura de profondes répercussions, aussi, il serait bon de poser tout de suite les jalons qui permettent, dès maintenant, de les orienter de la meilleure manière qui soit.

Face aux objections attendues des libéraux au nom des intérêts des consommateurs, les responsables du *pool* rétorquent que la stabilité des prix serait du ressort de tous, que la couverture du risque déterminerait sans aucun doute cet incroyable augmentation de la production qui jusqu'à présent n'a pas eu lieu et que cela influencerait automatiquement les prix. Que l'élargissement des échanges, l'équilibre du marché et l'harmonisation des conditions de production avantageraient bien plus le consommateur que le producteur, lequel peut également en être victime.

De plus, d'après leurs prévisions, en quelques années, l'Europe occidentale n'aurait plus besoin de recourir aux pays qui se trouvent en dehors de la zone si ce n'est pour le seul secteur du blé, car la viande aussi se réduirait proportionnellement à d'autres secteurs plus

petits et finalement, le déficit de la balance commerciale qui aujourd'hui est, comme on l'a dit, de cinq milliards en ce qui concerne l'alimentaire, diminuerait à un milliard et que cela représenterait sans doute un énorme bénéfice pour l'Europe et un gros avantage pour tous.

Chaque pays, si l'on peut dire, a son point de vue sur la structure organisationnelle du *pool* et notamment sur les puissances de l'autorité qui devrait être à sa tête, par rapport à son application progressive et aux produits à inclure. La France, par exemple, a commencé par en proposer quatre: les céréales, le sucre, le vin et le fromage, cependant il est évident que notre pays ne pourrait accepter en aucun cas que les articles principaux de notre exportation agricole, c'est-à-dire les fruits et légumes, en soient exclus. S'il devait y avoir une garantie de la distribution, celle-ci serait aussi importante que celle qui concerne le vin, que ce soit par rapport à la concurrence de plus en plus vive de l'Afrique française, que parce qu'à chaque fois qu'un pays veut réduire ses importations pour des raisons monétaires, c'est avec les fruits et légumes, produits encore considérés comme non essentiels, que l'on commence.

Il n'y a que tout récemment que l'on a obtenu que le vin et les fruits et légumes fassent partie des produits compris dans le budget alimentaire d'une famille, hier encore ils étaient considérés comme des produits de luxe et traités comme tels. Dans les pays nordiques, le vin est sujet au monopole, comme l'est le tabac chez nous.

Le destin d'un produit sur le marché international est toujours aléatoire. Nous savons bien, par exemple, quelles n'ont pas été les difficultés pour notre riz, il n'y a encore pas si longtemps de cela. Actuellement, on en demande même en Extrême-Orient, mais personne ne peut jurer de l'avenir. C'est pourquoi, l'Italie prône le principe d'une large intégration des produits dans le *pool* et a inscrit sur la liste de ses doléances, l'huile d'olive, le chanvre, la soie, les viandes séchées, le tabac, les fibres végétales et a souligné le problème, à nos yeux crucial, de la main-d'œuvre en indiquant qu'il était incontournable, tout comme celui des moyens accordés à l'agriculture. Car, par exemple, si le blé doit avoir un prix identique dans toute l'Europe, il n'est pas acceptable que certains pays européens pratiquent un double tarif pour les superphosphates.

Une union européenne qui comprendrait également les fruits et légumes et la main-d'œuvre aurait sans aucun doute des conséquences favorables pour notre pays. Selon les experts, des avantages dans le secteur des produits laitiers, si le Danemark participait, pourraient être accordés voire peut-être également dans d'autres secteurs moins importants, mais ils seraient sans doute compensés dans d'autres secteurs plus importants.

Voilà pour ce qui est de l'intérêt général. En ce qui concerne les impacts au niveau des seules entreprises, un grand nombre d'entre elles seraient sans aucun doute avantagées, d'autres seraient contraintes à recourir à des restructurations drastiques, ou encore à effectuer d'importantes transformations car, inutile de se leurrer, le *pool* instaurera une nouvelle loi qui aura droit de vie ou de mort. Voici l'inconnue majeure à laquelle nous devons toute la défiance, bien compréhensible, des agriculteurs. À cela s'ajoute le fait que, rien qu'en Italie, toutes les petites et grandes entreprises agricoles confondues sont plus de quatre millions, dès lors, on s'apercevra très vite que le problème en présence est bien plus vaste qu'il ne l'a été pour le charbon et l'acier.

Silvio Negro